

Congé parental: un système de prévoyance familiale proposé

BERNE | Les parlementaires de gauche et de droite ont élaboré deux variantes. Le premier modèle se présente comme un 3e pilier. La loi réglerait les conditions du congé parental. Le deuxième serait proposé par les caisses de pension des entreprises. L'employeur définirait les conditions: durée maximale du congé, modèles de temps partiel, etc.

ats | 30.05.2011 | 15:47

Les parlementaires de gauche et de droite ont élaboré deux variantes. Le premier modèle se présente comme un 3e pilier. La loi réglerait les conditions du congé parental. Le deuxième serait proposé par les caisses de pension des entreprises. L'employeur définirait les conditions: durée maximale du congé, modèles de temps partiel, etc.

Employés et indépendants pourraient choisir quelle somme ils veulent placer sur un "compte de congé parental". Ainsi, quelqu'un qui travaillerait à 100% pourrait économiser 5% de son salaire durant quatre ans et réduire son taux d'activité à 80% pendant un an à l'arrivée du bébé.

Si le couple ne donne finalement pas naissance à un enfant, le montant de l'épargne est versé à l'avoir de vieillesse ou peut être retiré selon les mêmes critères que pour le 3e pilier: achat d'un logement, début d'une activité indépendante ou départ définitif pour l'étranger.

Lorsqu'un enfant naît, les jeunes parents manquent souvent d'argent, car ils ont déjà dépensé ce qu'ils ont gagné avant de fonder une famille, a regretté Ivo Knill, rédacteur en chef du magazine alémanique pour homme "Männerzeitung", à l'origine de l'idée. Cette proposition s'adresse aux hommes comme aux femmes, même si les pères devraient surtout y avoir recours.

Contrairement aux nombreuses propositions de congé paternité qui ont échoué devant le Parlement, cette idée d'"assurance parentale" ne coûterait rien à la collectivité. Anita Fetz (PS/BS) va déposer un postulat au Conseil des Etats et Alec Von Graffenried (Verts/BE), Norbert Hochreutener (PDC/BE), Christian Wasserfallen et Andrea Geissbühler (UDC/BE) une motion au National. Beaucoup de détails doivent encore être réglés, ont-ils reconnu.

La Tribune de Genève